

24/DC/26.1.78  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE

*c<sup>o</sup> Thomas*

55 31 93. D  
62 28 89 B.

No 0380 - -1 FEV. 78

DEF/EMAT/INS /RPM

BUREAU INSTRUCTION

14, rue Saint-Dominique  
75997 PARIS ARMÉES

Classement : T/4465

Tél. : 555-95-20, poste : 24.206

RRR. 5<sup>e</sup> RM.

Le Ministre de la Défense

à

- M. le Général de corps d'armée, gouverneur militaire de Paris  
commandant la 1<sup>o</sup> région militaire - LES LOGES 75998 PARIS ARMEES
- M. le Général de corps d'armée, gouverneur militaire de Lyon  
commandant la 5<sup>o</sup> région militaire - 69998 LYON ARMEES
- M. le Général de corps d'armée, gouverneur militaire de Metz  
commandant le 1<sup>o</sup> C.A. et la 6<sup>o</sup> R.M. - 57998 METZ ARMEES
- M. le Général de corps d'armée,  
commandant la 2<sup>o</sup> région militaire - 59998 LILLE ARMEES
- M. le Général de corps d'armée,  
commandant la 3<sup>o</sup> région militaire - 35998 RENNES ARMEES
- M. le Général de corps d'armée,  
commandant la 4<sup>o</sup> région militaire - 33998 BORDEAUX ARMEES
- M. le Général, commandant l'Ecole d'application de l'infanterie  
- 34057 MONTPELLIER CEDEX

O B J E T : Rallye militaire des cadres de réserve en 1978.

REFERENCES: D.M. 481/DEF/EMAT/INS/RPM du 2 mars 1976  
N.E. 3214/DEF/EMAT/INS/RPM du 21 octobre 1977  
D.M. 35334/DEF/EMAT/INS/RPM/DR du 16 août 1977.

J'ai l'honneur de vous faire connaître les conditions dans lesquelles devra se dérouler le rallye militaire des cadres de réserve en 1978.

### I. DISPOSITIONS GENERALES

Le règlement général de la compétition qui a fait l'objet de l'annexe I à la dépêche de 1ère référence, demeure valable aux quelques exceptions suivantes :

- la commission nationale est présidée désormais par le Général Inspecteur des réserves et de la mobilisation de l'armée de terre ; elle comprend les responsables nationaux "rallye" de l'U.N.O.R. et de la F.N.A.S.O.R., le conseiller réserve auprès du Général Major Général de l'armée de terre et un représentant de l'école organisatrice de la finale nationale et de la région militaire d'implantation de cette école,

.../...

- la liste nominative des équipes participant aux épreuves à partir du niveau "division" devra être envoyée à la Commission nationale pour vérification sitôt les éliminatoires terminées.
- chaque équipe participant à la finale devra comprendre obligatoirement deux équipiers titulaires du permis de conduire militaire.

La dominante retenue a été fixée par note-express de seconde référence : "antichars, le commando hélicoptère dans une action de coup de main". La mise en place s'effectuera soit par hélicoptère, soit par V.L.T.T. dans des conditions à définir ultérieurement. L'utilisation éventuelle des hélicoptères sera limitée au transport des équipes ; il ne s'agit donc, en aucune façon, d'organiser une opération hélicoptérée.

Dans le cadre ainsi défini et conformément aux dispositions du règlement du rallye, il convient donc de réaliser aux différents niveaux de l'épreuve une action dynamique, surveillée de bout en bout par des contrôleurs mobiles chargés de noter les équipes à leur insu.

En raison de l'importance que revêt le rallye des cadres de réserve, un effort particulier devra être consacré aux problèmes d'informations et de relations publiques. Il est nécessaire, dans ce domaine, d'assurer au rallye tout le relief possible tant auprès des autorités civiles locales qu'auprès des cadres d'active et de réserve.

Dans cet esprit, le Général commandant la 5ème région militaire voudra bien, en liaison avec le Général commandant l'École d'application de l'infanterie, coordonner à son niveau les actions de relations publiques concernant la finale nationale. Les contacts nécessaires seront pris avec l'antenne "Terre" du Service d'information et de relations publiques des armées en vue de faire assurer le reportage à l'échelon national.

## II. CALENDRIER

La finale nationale se déroulera à l'E.A.I. de MONTPELLIER les 24 et 25 juin 1978.

La liste des équipes retenues pour y participer sera établie à l'issue des finales régionales par la Commission nationale du rallye dans les conditions définies au paragraphe 23 du règlement.

Le projet définitif d'organisation de la finale nationale du rallye, établi par l'E.A.I. conformément aux observations formulées au cours de la réunion du 20 janvier 1978, devra parvenir à la Commission nationale avant le 15 mars 1978.

La Commission nationale se rendra à MONTPELLIER à une date qui sera précisée ultérieurement pour arrêter avec les responsables de l'école les modalités d'organisation et de déroulement de la finale.

L'E.A.I. adressera les dossiers d'accueil aux généraux commandant les régions militaires et aux présidents de l'U.N.O.R. et de la F.N.A.S.O.R. pour le 15 mai 1978.

De même, il est demandé aux présidents de l'U.N.O.R. et de la F.N.A.S.O.R. de bien vouloir faire parvenir sous le présent timbre pour le 1er juin 1978, avec copie à l'I.R.M.A.T. et à l'E.A.I., la liste des contrôleurs de réserve désignés pour la finale nationale, à raison de 25 officiers pour l'U.N.O.R. et de 25 sous-officiers pour la F.N.A.S.O.R.

III. CREDITS ET MOYENS DIVERS

Les dépenses résultant de la convocation des cadres de réserve aux activités du rallye, participants à la finale nationale compris, seront réglées par les régions militaires sur les crédits mis à leur disposition au titre de l'instruction facultative en 1978 par dépêche de troisième référence.

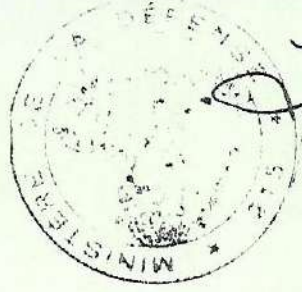
Un premier crédit de 35.000 F sur la chapitre 34.12 - article 30 a été accordé à l'E.A.I. de MONTPELLIER par D.M. n° 116/DEF/EMAT/INS/MI du 10 janvier 1978 pour lui permettre de faire face aux dépenses entraînées par l'organisation de la finale. Un complément sera attribué à l'issue de la compétition, sur justification des dépenses effectuées. De même, une allocation particulière de carburant sera consentie à l'école, en fonction de la consommation nécessitée par cette activité.

Les moyens matériels nécessaires seront fournis par l'école qui, le cas échéant, formulera des demandes de renforcement à la 5ème région militaire.

Une dépêche ultérieure fixera les modalités de détail concernant la finale nationale du rallye.

*Par vfin - lste*  
*de 5 contrôleurs dans 3 caches \**  
*par ordre de préférence - \**  
*avec indications:*  
*Nom - Grade - Adresse*  
*Afe - Arme*  
*Pour le 29 Mai dernier*  
*Amplement*  
*Jank*

Pour le Ministre et par délégation  
Le Sous-Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre



*Jang*